

RAPPORT D'ACTIVITE

2018

PRÉAMBULE :

Le SMITRAL assure dans le cadre des missions qui lui sont confiées, le transport régulier des usagers, le transport des élèves des collèges, lycées, des classes Ulis écoles et collèges et de SEGPA, et le transport des personnes en situation de handicap avec le STA.

A compter de février 2018, le périmètre de l'AOMD s'est étendu à une nouvelle commune membre de la T2L Ville Houdlémont.

LE TRANSPORT DES USAGERS

Le réseau actuel se structure autour de la super navette qui assure la desserte des principaux sites attractifs de l'agglomération comme l'hôpital, la maison de l'emploi, les principaux établissements scolaires, et Pôle Europe.

Cette ligne qui se veut l'épine dorsale du réseau reste la plus fréquentée avec 327 386 validations par an en 2017, en 2018 343 145 soit 42.40 % des usagers qui fréquentent nos lignes.

Le ligne A démarre d'Heumont en passant par Longwy Bas pour rejoindre le cabinet médical, le cinéma, Gouraincourt, l'hôpital et Pôle Europe. Sur cette dernière ont été enregistrées 87 089 validations en 2017 et en 2018 88 978 soit 11% des usagers qui fréquentent nos lignes.

La Ligne B qui part de Longwy Bas pour rejoindre Saint Charles, Villers la Montagne (sur quelques tranches horaires) Haucourt, Mexy , Longwy Haut , Cosnes et Romain et Lexy avec la desserte de la place Darche , de la plaine des jeux et de la nouvelle zone commerciale Leclerc. Cette dernière concerne 74 944 validations en 2017 et 75 604 en 2018 soit 9.3 % des usagers du réseau.

La ligne C, qui reste la plus longue, assure la liaison Longwy Villerupt et dessert également les communes de Thil, Tiercelet, Hussigny, Saulnes, Herserange, Longwy Bas, Longwy haut, la zone du Pulventeux et le quartier Boismont. Elle a permis d'assurer 205 231 validations en 2017 et 195 677 en 2018 soit 24.2 % des usagers du réseau.

La ligne D part de Longwy Bas pour rejoindre Longlaville, la zone commerciale des 3 frontières, Pôle Europe, Mont Saint Martin, Longwy Haut (rue Stanislas, Lycée Mézières et rue Mercy). Cette dernière concerne 101 753 validations par an en 2017, en 104 354 2018 soit 12.9 % des usagers qui fréquentent le réseau.

Deux transports à la demande viennent compléter ce maillage, ils desservent les communes de Morfontaine, Cutry, Villers la Montagne, Haucourt, Gorcy et Ville Houdlémont. Ils ont été mobilisés pour 1 515 voyages pour 2018 soit 0.2 % de l'ensemble des usagers

Près de 1 176 519 km ont été réalisés pour assurer l'ensemble de ces services, pour 809 273 validations.

LES TRANSPORTS SCOLAIRES

TGL déploie, dans le cadre de la DSP plus de 30 lignes pour assurer le transport des 3355 élèves des collèges et lycées du territoire. C'est ainsi 296 503 kilomètres qui ont été effectués pour assurer ce service.

La convention qui lie le SMITRAL à la Région Grand Est a permis d'assurer le transport de 607 élèves.

C'est ainsi 3962 élèves qui bénéficient du concours du SMITRAL pour se rendre chaque jour dans leurs établissements.

Concernant les classes spécialisées Ulis Ecoles, Ulis collèges et Segpa, le SMITRAL a organisé dans le cadre d'un marché public, le transport de 47 élèves jusqu'à la rentrée 2018 puis 13 élèves essentiellement collégien à compter de septembre. Le Conseil Départemental assure désormais l'acheminement des élèves de primaire vers leurs établissements.

Le SMITRAL a veillé, avec le concours des enseignants en charge des dossiers des élèves concernés, au respect le plus stricte du code de l'éducation qui confie aux Autorités organisatrices de la mobilité le transport des élèves qui peuvent emprunter les bus.

C'est ainsi une enveloppe de 110 000 € qui a été consacrée au financement de ce service.

LA MOBILITÉ DES PLUS FRAGILES

Le SMITRAL a, en 1999, mis en place un service de transport adapté dédié aux personnes rencontrant un problème de mobilité lié à une problématique santé.

La structuration de ce service émane de réunions de travail auxquelles les association APF, GIHP et les services du Conseil Départemental ont participé.

Un constat démontrait que même si les lignes régulières du réseau étaient adaptées, les personnes en situation de handicap ou rencontrant un problème de mobilité lié à leur santé ne pouvaient les emprunter.

Elles ne peuvent pas se rendre aux arrêts de bus les plus proches de leur domicile, attendre l'arrivée des transports en raison de leur pathologie.

Pour leur permettre de ne pas être coupées de la société et accéder à des services médicaux, des loisirs, faire des courses, il était nécessaire de mettre en place un service adapté qui leur est dédié.

Un règlement fixant les conditions d'accès à ce dispositif a été mis en place par le comité du SMITRAL en 2015.

Ainsi ce dernier est ouvert aux personnes domiciliées sur le territoire du SMITRAL, âgées de plus de 14 ans ou qui sont accompagnées par un adulte, qui ont un taux d'invalidité reconnu supérieur ou égale à 80%, ou qui sont titulaires d'une carte de cécité, ou sont dans l'incapacité d'utiliser physiquement ou psychologiquement les services réguliers urbains (une attestation médicale motivée du médecin est requise).

Pour en bénéficier, les personnes sont invitées à déposer un dossier qui est examiné par la commission du SMITRAL (à laquelle sont invités les associations comme l'APF, des élus du SMITRAL, TGL et le Conseil Départemental.)

Ce service est intégré dans la Délégation de service public que le SMITRAL a contractualisé avec son prestataire TGL.

BILAN DE L'OPÉRATION POUR L'ANNÉE 2018 :

Nous dénombrons près de 104 utilisateurs inscrits pour près de 45 utilisateurs très réguliers du service (réservation plus de 3 fois par mois).

Ces derniers ont mobilisé 4414 courses pour 48 330 kms.

C'est un budget de plus de 89 313.84 € € TTC que le SMITRAL a consacré à ce transport en 2018.

Il a pu bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental de Meurthe et Moselle à hauteur de 25 000 € pour sa pérennisation.

La vente de ticket a permis de mobiliser 6 680 € de recettes complémentaires soit 7.48 % du coût du service.

La moyenne d'âge des utilisateurs, dont la plus jeune à 17 ans et le plus âgé 80 ans, est de 56 ans.

38 % des usagers sont en fauteuil roulant, 17 communes sur les 24 concernées par les services du SMITRAL ont des habitants qui mobilisent ce service.

Toutefois, ce transport est activé régulièrement dans 8 communes, pour les 9 autres nous sommes davantage sur un service sollicité occasionnellement.

C'est sur les communes de Longwy, et Mont Saint Martin que le service est le plus sollicité (48%), mais il convient d'indiquer qu'elles concentrent le plus grand nombre d'habitants et de logements sociaux adaptés.

La majorité des transports réalisés ont pour objet, les courses pour 26 % des visites médicales pour 33%, les loisirs 16%, et l'emploi 25 %.

Beaucoup de personnes en situation de handicap seraient totalement isolées, sans pouvoir accéder à des services vitaux, si ce service n'existait pas.

MISE EN PLACE DU LIBERTY SÉNIORS

Le vieillissement de la population nécessite que les collectivités organisent un cadre de vie favorable aux personnes âgées pour permettre à ces dernières de vivre le plus longtemps possible à leur domicile.

La mobilité reste un enjeu majeur, car elle permet l'accès au soin, à la culture, aux loisirs, aux commerces et contribue à préserver le lien social et brise l'isolement. Cette problématique a été évoquée lors de la conférence des financeurs et constitue un enjeu majeur pour assurer une qualité de vie aux séniors.

On constate que beaucoup de personnes âgées délaissent leurs véhicules passé l'âge de 80 ans et optent pour les transports en commun.

Toutefois, les arrêts de bus et la vie dans les transports proposés ne sont pas toujours compatibles avec la fragilité des personnes abordant le 4^{ème} âge.

C'est dans ce cadre qu'en décembre 2016, le SMITRAL a déployé un nouveau service « liberty seniors » réservé aux personnes de plus de 75 ans.

Un jour par semaine (en fonction de la commune) moyennant le prix d'un ticket de bus, les personnes peuvent réserver une course qui s'effectue en véhicule 8 places en porte à porte.

Un bilan sur une année de janvier 2018 à décembre 2018 nous permet de réaliser l'analyse suivante :

On estime à 600 personnes le nombre de passagers réguliers susceptibles d'avoir recours à ce dispositif.

3341 voyages ont été réalisés par le Liberty Séniors.

Ainsi 13 courses sont réalisées par cette navette chaque jour.

Ce service a été largement mobilisé pour acheminer les personnes intéressées par les conférences organisées dans le cadre de la conférence des financeurs.

Les usagers de 19 communes sur 24 (périmètre du SMITRAL) mobilisent régulièrement ce service.

14 % de la fréquentation de ce service sont assurés par les 8 nouvelles communes membres, qui sont rurales et qui représentent 11.93 % de la population totale concernée par les transports du SMITRAL.

Les communes les plus rurales desservies par le SMITRAL représentent 55% de la population totale de notre périmètre. Les usagers de ces secteurs représentent 79.60% des utilisateurs du Liberty Séniors.

Ce service répond totalement aux problématiques d'isolement des populations les plus éloignées des services commerciaux, médicaux et culturels.

La destination des courses :

- 57.8 % pour du Shopping
- 22.5 % pour des rendez-vous médicaux
- 19 % pour les loisirs
- 0.7 % pour la visite de conjoints en maison de retraite

On constate une hausse significative des trajets pour raisons médicales.

PARTICIPATION AUX TRAVAUX ENGAGÉS PAR LA RÉGION GRAND EST CONCERNANT LE SYSTÈME D'INFORMATION MULTIMODALE.

La loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) a fait de la Région le chef de file de l'intermodalité et de la complémentarité entre les modes de transports.

Il appartient aux Régions de coordonner leurs actions avec celle des Autorités Organisatrices (AO) et de définir des règles générales relatives à l'intermodalité entre les services publics de transport et de mobilité, qui seront reprises dans le cadre du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).

L'engagement des Autorités Organisatrices (AO) a permis la concrétisation de projets structurants sur les territoires alsaciens, champardennais et lorrains. Des systèmes d'information multimodale, tels que Simplicim, Vialsace ou Vitici ont été développés et déployés pour diffuser de l'information aux usagers et les aider à organiser leurs déplacements au quotidien.

Afin de fédérer l'ensemble des 40 AOM du territoire de la Région Gand Est, il été proposé de signer une **charte des mobilités et de l'intermodalité**.

Dans ce cadre, il sera également proposé de créer une structure de gouvernance adhoc, adossée à la charte des mobilités et de l'intermodalité : **La Conférence Régionale des Mobilités**.

Par cette charte, les AO régionales expriment leur volonté de travailler ensemble en s'engageant à mettre en œuvre des partenariats et des politiques communes dans les domaines suivants :

- La distribution des titres de transports interopérables et l'information aux usagers : deux fonctionnalités-clés qui traduisent le concept de Mobility as a Service (MaaS) ;
- L'offre de transport et le développement de pôles d'échanges multimodaux ;
- La tarification intermodale.

Cette charte des mobilités et de l'intermodalité se veut ouverte et non limitative, elle manifeste l'engagement politique des signataires à aborder ensemble toutes les thématiques propres à favoriser l'usage des bonnes pratiques en matière de déplacement en plaçant au cœur des réflexions les notions de mobilités durables telles qu'exprimées par le législateur. Elle constitue un cadre général de partenariat et renvoie à des conventions techniques multi partenariales pour la mise en œuvre des projets communs spécifiques (système d'information multimodale, billettique, tarification, application mobile de vente de titres de transport). Ces conventions techniques indiqueront les objectifs plus quantitatifs avec les délais de mise en œuvre et les conditions de financement. La charte renvoie également à des conventions opérationnelles bilatérales pour définir la programmation des projets propres à chaque territoire.

Les AOM signataires de la charte s'engagent à :

- Affirmer et renforcer la cohérence des politiques de transport entre autorités organisatrices, et avec les transporteurs
- Accélérer le développement des services et des innovations en matière de mobilité
- Piloter ensemble la mise en œuvre progressive des objectifs fixés collectivement

RÉFLEXIONS ENGAGÉES AVEC LES ÉLUS DE LA T2L CONCERNANT UNE FUTURE ADHÉSION AU SMITRAL

Depuis septembre 2018, la T2L et le SMITRAL ont engagé une réflexion pour définir les besoins et les attentes de la population du Longuyonnais en matière de mobilité.

Les élus de la T2L ont souhaité mener en collaboration avec le SMITRAL et TGL une étude concernant la mise en œuvre d'outil de déplacement sur le périmètre de l'intercommunalité.

Des réunions de travail et d'échange ont été organisées pour définir les objectifs, les moyens nécessaires pour anticiper la loi LOM (loi d'orientation de la mobilité) qui imposera des solutions d'organisation de transport pour qu'il n'y ait plus de zones blanches. Trop de territoires très étendus et peu denses en population ne disposent pas de service de transport ou ne proposent pas à leurs habitants des solutions de mobilité.

Ce travail est en cours de finalisation et devrait déboucher sur une proposition d'organisation des transports en adéquation avec les demandes des habitants qui ont répondu au questionnaire diffusé par le T2L, à l'étude de l'AGAPE sur ce secteur dans le cadre de l'enquête déplacement menée en 2015, et d'une étude de Transdev sur les déplacements des détenteurs de smartphones.

L'enjeu est de permettre aux 16 027 habitants de ce territoire riche de 27 communes de disposer d'outils de mobilité.

ÉTUDE CONCERNANT LE VERSEMENT TRANSPORT

La principale recette perçue par le SMITRAL est liée au versement transport.

Les entreprises et administrations de plus de 11 salariés ou agents sont assujetties à cette taxe dont la base de calcul s'applique sur la masse salariale.

Elle se répartie ainsi entre 2015 et 2017 :

	2015	2017	Différence
Communes Intercommunalités	99 227	108 973.52	9 746.52
Entreprises	392 723	417 283.78	24 560.78
Entreprises commerciales	168 262	160 832.50	-7 429.50
Etablissements publics et parapublics	76 351	116 305.51	39 954.51
Médical	238 344	235 885.45	-2 458.55
Scolaire	176 078	184 289.13	8 211.13

Société intérim	34 138	62 667.85	28 529.85
Banques	28 455	28 024	-431
Mutuelles insertions	16 783	38 322.12	21 539.12
Total	1 230 361	1 352 583.70	122 222.86

Le secteur industriel reste le principal contributeur au versement transport suivi du secteur médical et des établissements scolaires.

ÉVOLUTION DU SMITRAL

Le SMITRAL s'est doté en 2017 d'une administration autonome afin de poursuivre son développement.

La mobilité reste une question centrale liée au développement d'un territoire.

L'attractivité du Luxembourg qui propose des opportunités d'emploi pose de manière cruciale les difficultés de déplacement à certaines heures sur notre territoire.

Le loi LOM qui devait être présentée en mai 2019 à l'Assemblée Nationale devrait renforcer le rôle des AOM. Dans ce cadre, le SMITRAL sera appelé à engager une réflexion concernant les zones blanches de proximité.